

Mouthiers-sur-Boême

Bulletin
d'Information

Numéro: 1

M O T D U M A I R E

=:::=-::=-::=-::=-::=-

Annoncé dans notre profession de foi, puis dans la presse, voici notre premier bulletin d'information . Peut-être nous permettra-t-il de nous connaître les uns les autres ? Du moins nous l'espérons .

Que trouverez-vous dans ce bulletin et pourquoi un bulletin ?

* Il nous a paru tout d'abord indispensable qu'une vraie communication soit établie entre les habitants de la Commune et la Municipalité . Pour que ce lien existe réellement, il est nécessaire que vous soyez au courant des travaux, projets, études réalisées ou réalisables . C'est pourquoi vous trouverez certaines informations : les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, les résultats des travaux des commissions, des articles concernant la vie à MOUTHIERS ...

* Mais il est très important que vous-mêmes participiez et nous aidiez dans notre tâche . Comment ? Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- une boîte à idées placée dans le bourg, près du pont de chemin de fer, pourra recevoir vos idées et suggestions ;

- une page blanche à la fin de chaque bulletin vous permettra de noter propositions, solutions à certains problèmes évoqués, etc ...

Toutes les propositions seront lues et étudiées par le Conseil Municipal .

D'autre part nous avons pensé qu'il était utile de rappeler que les réunions du Conseil Municipal sont publiques . Les dates vous serons communiquées par la presse, mais vous pouvez déjà retenir le jour qui sera en principe respecté : le 2^e mardi de chaque mois .

Au début des réunions du Conseil Municipal, les personnes présentes pourront prendre la parole si elles le désirent .

=:::=-::=-::=-::=-::=-::=-::=-::=-

L E S T R A V A U X D U G R O U P E S C O L A I R E

Le groupe scolaire marque une étape importante dans l'édification du quartier moderne de MOUTHIERS . Nous avons pensé que la population de MOUTHIERS qui a suivi avec tant d'intérêt la réalisation de ce groupe apprécierait de savoir comment se fait le financement de tels travaux :

1* La Commune a eu droit a des subventions départementales légales auxquelles s'ajoute une subvention complémentaire de 30 % sur le total

Total des subventions légales 494 000,00 Francs

+ 30 % sur le total 148 200,00 Francs

TOTAL DES SUBVENTIONS 642 200,00 Francs

2* le reste est payé par emprunts :

TOTAL DES EMPRUNTS

1 512 000,00 F

LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Les Communes qui organisent des lotissements Communaux ont droit à certaines subventions et aides .

Les études gratuites sont faites par les services de l'Equipement .

Le réseau primaire de l'adduction d'eau est construit sur les fonds du Syndicat d'adduction d'eau .

Le Syndicat d'Electrification fournit le transformateur .

Le Conseil Général donne une subvention de 3 000 francs par lot .

Les charges restant à la Commune sont :

La voirie, la borne d'incendie, l'éclairage public et l'électricité basse tension, l'achat des terrains, la plantation (arbres et arbustes) qui sont obligatoires et fixées dans le projet du lotissement approuvé par le Préfet . Cette facture couvrant les plantations d'arbres et d'arbustes obligatoires pour le lotissement communal était de 18 845,72 francs .

UNE SALLE DE JEUX POUR LES ENFANTS

Les anciens possèdent leur club installé maintenant dans l'ancienne école de garçons . Les jeunes ont leur salle à côté du presbytère . Les enfants n'ont rien .

C'est pourquoi la Commission d'Animation a pensé qu'un local pourrait être mis à leur disposition le mercredi après-midi dans un premier temps . Ils pourraient y venir librement quand ils voudraient et en partir également quand ils voudraient . Ce ne serait pas une garderie mais un lieu de rencontre et de distraction . Les enfants depuis l'âge de 4 ou 5 ans jusque vers 12 ans y trouveraient des jouets, des jeux individuels et de sociétés, des livres, du matériel pour dessiner et peindre . Pour commencer, Monsieur le Maire met à leur disposition le local bien petit il est vrai qui donne sur la place en face du cabinet de M.GAUTREAU .

Le problème important qui reste à résoudre est celui de la personne responsable qui se tiendrait dans ce local de 14 H à 17 H par exemple, le mercredi, car il n'est pas souhaitable de laisser les enfants seuls, livrés à eux-mêmes . La commission a pensé qu'il serait sans doute possible de trouver plusieurs personnes volontaires (jeunes filles, jeunes gens, mères de famille, grand-mères), intéressées par des activités avec les enfants, apporteraient leur concours bénévolement . La participation de plusieurs personnes permettrait une rotation et éviterait de rendre cette occupation trop contraignante . Il serait même peut-être possible d'ouvrir le local plusieurs fois par semaine . Il est donc fait appel à toutes les bonnes volontés qui pourront se faire connaître soit au Maire, soit aux Conseillers Municipaux, soit à la secrétaire, soit par l'intermédiaire de la boîte à idées . Les enfants seront reconnaissants à ces personnes de l'aide qu'elles leur apporteront .

AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE

Dans le même ordre d'idées, et dès que le soleil fera son apparition, les enfants aimeront jouer en plein air . Or, certains ne disposent d'aucune cour ou d'aucun jardin .

Le champ de foire occupe une place importante dans le bourg et peut-être les enfants aimeraient-ils se retrouver de temps en temps ?

Aussi la commission d'animation a pensé que cette place du champ de foire pourrait être aménagée en "plaine de jeux" . Le choix reste à faire en ce qui concerne les "jeux" proprement dits . Pour cela nous avons besoin de connaître vos idées, vos solutions, par l'intermédiaire de la boîte à idées, de la feuille blanche à la fin de ce bulletin, ou par tout autre moyen . Encore une fois, toutes les propositions seront accueillies avec joie, et étudiées avec le plus grand soin.

E*M*B*E*L*L*I*S*S*O*N*S N*O*T*R*E C*D*M*M*U*N*E

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Depuis longtemps déjà, certains habitants du bourg et des villages font un effort méritoire pour fleurir leur maison de façon telle qu'eux mêmes mais aussi les passants puissent en profiter .

Ces personnes méritent des encouragements . Mais nos maisons pourraient être plus fleuries; elles n'en seraient que plus agréables à regarder et la vie de tous les jours en serait embellie . C'est pourquoi la population est invitée à faire un effort en ce sens .

Afin de provoquer une saine émulation et de récompenser ceux qui auront le mieux fleuri leur maison, le Conseil Municipal a décidé d'organiser un concours qui sera doté de prix . Les détails restent à définir, mais d'ores et déjà, vous pouvez imaginer comment fleurir votre maison .

La chose n'est pas particulièrement aisée pour les façades de la grande rue du bourg . C'est pourtant là qu'il passe le plus de monde . Les appuis de fenêtre devront donc être mis à contribution au maximum . Mais toutes les idées et suggestions pour résoudre ce problème seront accueillies avec plaisir . Vous pouvez en faire part au Maire, aux Conseillers Municipaux, ou les mettre par écrit dans la boîte à idées . Elles seront portées à la connaissance de tous par l'intermédiaire d'un prochain bulletin .

La Municipalité, de son côté, examinera ce qu'elle pourra faire pour fleurir certains points privilégiés des espaces publics . Il a d'ailleurs été demandé à l'Office Départemental du Tourisme d'envoyer sur place un conseiller.

Si cette idée de fleurir nos maisons rencontre un succès, ce dont nous ne doutons pas, il sera possible dans l'avenir, de participer aux concours officiels "villages fleuris" et "maisons fleuries" organisés par le Commissariat Général du Tourisme .

CENTRE AERE "Francis BLANCHARD"

Comme les années précédents, il se déroulera pendant le mois de juillet du 11 au 30 .

INSCRIPTION :
====

L'inscription est dès maintenant ouverte à la Mairie . Plusieurs enfants sont déjà inscrits et le nombre des places étant limité, il ne faut pas trop attendre pour procéder à cette nécessaire formalité . Sont admis les enfants (garçons et filles) de 7 à 11 ans . Prix de journées : 3 francs par enfant + bons de vacances délivrés par les caisses ; 7 Francs pour les enfants ne bénéficiant pas de bons de vacances .

ENCADREMENT :
====

Deux postes d'aide-moniteurs, 1 aide-moniteur et 1 aide-monitrice sont vacants . Les jeunes de 18 ans que cela intéresse peuvent présenter leur candidature . Aucune formation spéciale n'est exigée, mais il faut aimer les enfants, avoir autorité et gentillesse, accepter de se consacrer entièrement à eux pendant les 20 journées du Centre Aéré .

Les familles peuvent venir voir les enfants à l'heure de la sieste, mais les moniteurs ne sont pas autorisés à recevoir des visites personnelles autres que celle de leur père et de leur mère .



COMPTE-RENDUS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MARS 1977 :

I-Composition du Bureau d'Aide Sociale :

Le Conseil Municipal propose à Monsieur le Préfet, les noms suivants :
--Monsieur BOUSSEAU Hubert, Monsieur VIGNAUD Jean-François, Monsieur ALLOS Michel
Madame MANANT Josette, Madame TRIGEAUD Yvonne, Monsieur DENEOUX René, Monsieur
GUILLOTEAU Marcel, Madame GARIN Elisabeth .

II-Composition de la Commission des Impôts directs :

Sont proposés comme titulaires :

—Mademoiselle PERIN Gilette, Monsieur DENEOUX René, Monsieur TAMAGNA Jean-Pierre
Monsieur DEDICU Jacques, Monsieur GACHINOIS Claude, Monsieur CRUEIZE Gilbert,
Monsieur FAYE Raymond, Monsieur MILAN André, Monsieur LUCAS Maxime, Monsieur
LATHIERE James, Mademoiselle SELLER Bernadette, Monsieur CHENARD James .

Sont proposés comme suppléants :

Monsieur BOUBSEAU Hubert, Monsieur CHARBONNAUD Jean, Monsieur GOUET Claude,
Monsieur AUPETIT Roger, Monsieur JUGE André, Monsieur MOREAU Georges,
Monsieur DEVIGNE Pierre, Monsieur CLERFEUILLE Marcel, Monsieur JOBIT Jean-Pierre,

Monsieur MANARANCHE Pierre, Monsieur BREGEAS Régis, Monsieur BOUREAU Gustave.

III-ASSAINISSEMENT DU BOURG :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours technique et financière du Service de Génie Rural pour l'établissement d'un programme de travaux ; décide de solliciter de M. Le Ministre de l'Agriculture une subvention pour la réalisation de ce projet ;

IV- ECLAIRAGE PUBLIC :

Par mesure d'économie d'énergie, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter l'éclairage public dans le bourg tous les jours, de la semaine de 23 Heures 45 à 3 heures 45 .

V- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Suite à la demande de M. Le Préfet, le Conseil Municipal décide de faire entièrement partie du groupe de travail chargé de l"élaboration du P.O.S.

VI-Lotissement dit "du groupe scolaire" :

Un futur lotissement composé de 4 lots et situé au dessus du groupe scolaire est à l'étude .

VII-Transformation de l'école de garçons en club 3^eâge :

Le Conseil Municipal a décidé de transformer l'ancienne école de garçons en club de 3^e âge . Une des deux classes servira de salle de réunion, l'autre de petit musée . Le jardin sera transformé en pépinière .

VIII- Le conseil Municipal a décidé de faire creuser une tranchée pour amener la bouche d'incendie du groupe scolaire au pied du monument aux morts afin de la rapprocher des bâtiments du groupe .

REUNION DU 19 AVRIL 1977:

I-Election d'un adjoint supplémentaire :

Monsieur TAMAGNA Jean Pierre ayant été élu au 1^{er} tour de scrutin (12 voix), a été proclamé adjoint supplémentaire et immédiatement installé .

II-ETUDE DE DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME, DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'AUTORISATION DE VOIRIE ET DE LOTISSEMENT :

3 demandes de Certificat d'Urbanisme ont reçu un avis favorable, 1 autre a été laissée en attente pour consultation des habitants du village concerné .

Une demande de lotissement a reçu un avis favorable sous certaines conditions à respecter par le lotisseur .

Une demande d'autorisation de voirie pour le passage d'un évacuateur de fumier, reçoit un avis favorable

III-LOCATIONLOYER :

Le loyer du 2nd étage est loué, à partir du 1^{er} Avril 1977, à Monsieur et Madame Maurice MOREAU .

IV- Le prix de la communication téléphonique dans les Postes d'Abonnement Public est fixé à 0,60 francs .

V- Une subvention au bureau des Amicales RAC a été accordée . Le montant restant à déterminer lors du vote du budget supplémentaire .

VI- le Conseil Municipal a considéré inutile le placement de pâlets indicateurs muraux dans le bourg .

VII-Le conseil Municipal décide de réaliser certains travaux de voirie qui seront financés d'une part par une subvention départementale de 27 613 Francs et d'autre part par un emprunt de 60 000 Francs .

IX-Un régulateur de chauffage ainsi qu'un revêtement de sol seront placés à l'école enfantine .

RENION DU 10 MAI 1977 :

I- RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le circuit du ramassage scolaire va être étudié . Il est possible qu'il s'effectue en deux circuits au lieu d'un comme il se fait actuellement .

Une étude de transport propre à la Commune va être étudié . Il pourrait être utilisé pour les sorties de groupes (sport, écoles ...) et le centre aéré .

II-CENTRE AERE :

Un appel est lancé à toute personne étant en possession du permis de conduire transport en commun pour nous aider à transporter les enfants du centre aéré au cours du mois de juillet .

III-Monsieur FAYE est désigné comme délégué du Maire pour représenter celui-ci au Syndicat de Communes pour le Personnel .

IV- Monsieur le Préfet de la Charente a refusé le marché négocié portant augmentation du ramassage des ordures . Un nouveau marché est étudié pour justifier cette augmentation .

V- La boîte à idées déjà annoncée sera placée dans le bourg, côté du pont de chemin de fer .

VI-Depuis la fermeture du passage à niveau des gagniers, la pancarte indiquant le village n'est plus à l'endroit adéquat ; il sera déplacé route de BLANZAC .

VII-Il est rappelé à la population que le dépôt se trouvant derrière le cimetière ne tient pas lieu de dépôt d'ordures ménagères . Le chemin vicinal reliant les gagniers à MOUTHIERS ne pourra plus permettre le passage des piétons si les ordures s'accumulent à cet endroit .

VIII- L'assainissement des Naulets :

La Commission des travaux sera convoquée ainsi qu'un inspecteur du service d'hygiène et de Salubrité ainsi que certains des habitants de ce hameau pour étudier cette question .

IX-Il est dommage que les petits lavoirs bordant la Boëme s'effondrent Aussi les propriétaires pourraient-ils faire un effort pour entretenir ces lavoirs nous rappelant un temps encore présent dans nos mémoires .

Neb. Leg. 2^e T 77